



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au règlement (CE) No. 1907/2006
(modifié par le règlement (UE) 2015/830)

Diesel cleanline

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom du produit Diesel cleanline
Code du produit Aucun(e).

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange Carburant diesel

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Identification de la société/entreprise AGROLA AG
Theaterstrasse 15a
8401 Winterthur
Tel 058 433 80 00
Fax 058 433 80 09
winterthur@agrola.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence 145 (Tox Info Suisse)
+41 44 251 51 51

Date d'émission 10.10.2019

Version GHS 2 (Version précédente: GHS 1.1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008

Toxicité aiguë, Inhalation, Vapeurs, Catégorie 4, H332
Corrosion/irritation cutanée, Catégorie 2, H315
Cancérogénicité, Catégorie 2, H351
Danger par aspiration, Catégorie 1, H304
Liquides inflammables, Catégorie 3, H226
Danger pour le milieu aquatique, chronique, Catégorie 2, H411

Information complémentaire

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H226: Liquide et vapeurs inflammables.
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H332: Nocif par inhalation.
H351: Susceptible de provoquer le cancer.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210: Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P261: Éviter de respirer les poussières/ fumées/ gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.
P264: Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P280: Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
P331: NE PAS faire vomir.
P501: Éliminer le contenu/ le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Informations supplémentaires

Aucun(e).

Identificateur de produit

Gazole diesel, No.-CAS 68334-30-5, No.-CE 269-822-7

2.3. Autres dangers

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Mélange liquide.

Composants		Classification CLP	Identificateur de produit
Gazole diesel	90% - 99%	Acute Tox. 4 H332, Skin Irrit. 2 H315, Carc. 2 H351, Asp. Tox. 1 H304, Aquatic Chronic 2 H411, Flam. Liq. 3 H226	No.-CAS: 68334-30-5 No.-CE: 269-822-7

Pour le texte complet des phrases mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

Impuretés dangereuses Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Inhalation	Mettre la victime à l'air libre en cas d'inhalation accidentelle de poussière ou de fumées provenant de surchauffage ou de combustion. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.
Contact avec la peau	Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
Contact avec les yeux	Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Protéger l'oeil intact.
Ingestion	Ne PAS faire vomir. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Éviter le vomissement si possible. Appeler immédiatement un médecin.
4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Le secouriste doit se protéger. En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons. Consulter un médecin.
4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Aucun(e) à notre connaissance.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Utiliser un produit chimique sec, du CO₂, de l'eau pulvérisée ou de la mousse d'alcool.

Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité Jet d'eau à grand débit.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. En cas d'incendie, la fumée peut contenir le produit original en plus de composés non identifiés, toxiques et/ou irritants. Inflammable.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial pour la protection des intervenants Procédure standard pour feux d'origine chimique. En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Combinaison complète de protection contre les agents chimiques. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Méthodes particulières d'intervention Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin. Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Conseils pour les non-secouristes Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Ventiler la zone. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Enlever toute source d'ignition. Attention au retour de flamme.

Conseils pour les secouristes Évacuer immédiatement le personnel vers des zones sûres. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Utiliser un équipement de protection individuelle. Ne pas inhaler les vapeurs/poussières. Ventiler la zone. Enlever toute source d'ignition. Attention au retour de flamme. Interdire aux personnes non autorisées d'entrer dans la zone.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement Prévenir l'Agence de Bassin si un déversement a pénétré dans un cours d'eau ou un système de drainage.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage Nettoyer rapidement en balayant ou en aspirant. Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, kieselgur, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement en zone pourvue d'une ventilation avec extraction d'air appropriée. Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se répandre sur le sol. Porter un équipement de protection individuel. Les récipients ne peuvent être ouverts que sous hotte d'extraction. Éviter l'ingestion, l'exposition des yeux et de la peau ainsi que l'inhalation de toute vapeur générée. Établir un plan d'action de premier secours avant d'utiliser ce produit. Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit accessible seulement aux personnes autorisées. Conserver dans le conteneur d'origine. Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite(s) d'exposition

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

Protection individuelle

Protection respiratoire

Appareil respiratoire avec filtre . En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié.

Protection des mains

Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive EU 89/686/CEE et au standard EN 374 qui en dérive. Gants en PVC ou autre matière plastique.

Protection des yeux

Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166.

Protection de la peau et du corps

Vêtements de protection à manches longues. Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Risques thermiques

Tenir le produit et les récipients vides à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.

Contrôle d'exposition de l'environnement

Utilisation d'équipement de remplissage fermé. S'assurer préventivement que le produit ne puisse pas se déverser dans des eaux de surface ou dans la canalisation.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	Liquide.
Couleur	Jaunâtre.
Odeur	Caractéristique.
Seuil olfactif	Non déterminé.
pH:	non applicable
Point/intervalle de fusion:	Non déterminé.
Point/intervalle d'ébullition:	170 - 390 °C
Point d'éclair:	< 60 °C
Vitesse d'évaporation:	Non déterminé.
Inflammabilité:	Non déterminé.
Limites d'explosivité:	Non déterminé.
Pression de vapeur:	Non déterminé.
Densité gazeuse:	Non déterminé.
Densité relative:	0.82 - 0.85
Hydrosolubilité:	insoluble
Coefficient de partage (n-octanol/eau):	> 3.5
Température d'auto-inflammabilité:	> 250 °C
Température de décomposition:	Non déterminé.
Viscosité:	Non déterminé.
Propriétés explosives:	Non-explosif
Propriétés comburantes:	Aucun(e)

9.2. Autres informations

Caractéristiques Générales du Produit	Pas d'information disponible.
--	-------------------------------

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité	Risque d'ignition. Peut former des mélanges explosifs avec l'air.
10.2. Stabilité chimique	Pas de décomposition en utilisation conforme.
10.3. Possibilité de réactions dangereuses	Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air. Les vapeurs peuvent couvrir de longues distances et s'enflammer.
10.4. Conditions à éviter	La combustion produit des fumées nauséabondes et toxiques. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques. Chaleur, flammes et étincelles.
10.5. Matières incompatibles	Aucun(e).

10.6. Produits de décomposition dangereux Aucun sous utilisation appropriée.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Gazole diesel (CAS 68334-30-5) Dermal LD50 Rabbit > 2000 mg/kg (NLM_CIP) Inhalation LC50 Rat = 4.6 mg/L 4 h(NLM_CIP) Oral LD50 Rat = 7500 mg/kg (NLM_CIP)
Corrosion/irritation cutanée	Provoque une irritation de la peau.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Aucun(e).
Sensibilisation respiratoire/cutanée	Aucun(e).
Cancérogénicité	Cancérogène possible.
Mutagénicité sur les cellules germinales	Une classification n'est pas possible avec les données disponibles.
Toxicité pour la reproduction	Une classification n'est pas possible avec les données disponibles.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Danger par aspiration	Danger d'aspiration en cas d'ingestion - peut pénétrer dans les poumons et provoquer des lésions.
Expérience chez l'homme	Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité	Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui même.
Gazole diesel (CAS 68334-30-5) Ecotoxicity - Freshwater Fish - Acute Toxicity Data	LC50 96 h Pimephales promelas 35 mg/L [flow-through] (IUCLID)
12.2. Persistance et dégradabilité	Difficilement biodégradable.
12.3. Potentiel de bioaccumulation	Le produit peut s'accumuler dans les organismes.
12.4. Mobilité dans le sol	Donnée non disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB Pas d'information disponible.

12.6. Autres effets néfastes Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Résidus de produit / produit non utilisé Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

Emballages contaminés Eliminer comme le produit non utilisé.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

ADR/RID UN 1202.
Nom d'expédition des Nations unies: CARBURANT DIESEL.
Classe 3.
Groupe d'emballage III.
Etiquettes ADR/RID 3+ENV.
Dangereux pour l'environnement: Oui
Code de classement F1.
Numéro d'identification du danger 30.
Quantité limitée 5 L.
Quantité exceptée E1.
Code de restriction en tunnels D/E

IMDG UN 1202.
Nom d'expédition des Nations unies: DIESEL FUEL.
Classe 3.
Groupe d'emballage III.
Etiquettes IMDG 3+ENV.
Quantité limitée 5 L.
Quantité exceptée E1.
No EMS F-E, S-E.
Polluant marin: Oui.

IATA UN 1202.
Nom d'expédition des Nations unies: Diesel fuel.
Classe 3.
Groupe d'emballage III.
Etiquettes IATA 3+ENV.
Instructions de conditionnement (avion de ligne): 355 (60 L).
Instruction d'emballage (LQ): Y344 (10 L).
Instructions de conditionnement (avion cargo): 366 (220 L).

Navigation fluviale ADN	UN 1202. Nom d'expédition des Nations unies: CARBURANT DIESEL. Classe 3. Groupe d'emballage III. Étiquettes ADN 3+ENV. Code de classement F1. Quantité limitée 5 L. Quantité exceptée E1.
Autres Informations	Aucun(e).

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Informations réglementaires Ce produit est classé et étiqueté conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008.

Gazole diesel (CAS 68334-30-5)

EU - Seveso III Directive (2012/18/EU) - Qualifying Quantities of Dangerous Substances - Lower-Tier Requirements 2500 tonne (listed under petroleum products and alternative fuels, gas oils)

EU - Seveso III Directive (2012/18/EU) - Qualifying Quantities of Dangerous Substances - Higher-Tier Requirements 25000 tonne (listed under petroleum products and alternative fuels, gas oils)

EU - Cosmetics (1223/2009) - Annex II - Prohibited Substances Prohibited (except if the full refining history is known and it can be shown that the substance from which it is produced is not a carcinogen)

EU - REACH (1907/2006) - List of Registered Substances Present

15.2. Évaluation de la sécurité chimique Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Révision Sections de la fiche de données de sécurité qui ont été mises-à-jour: 1 - 16.

Signification des abréviations et acronymes utilisés CLP: Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS)

Les principales références bibliographiques et sources de données Sources des principales données utilisées pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: REACH, ECHA.

Procédure de classification Méthode de calcul.

**Libellés des phrases
mentionnées aux sections 2 et 3**

H226: Liquide et vapeurs inflammables.
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H332: Nocif par inhalation.
H351: Susceptible de provoquer le cancer.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mode d'emploi

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de données de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.